la construction d'équipements collectifs dans le site stratégique de développement et d'activités de Vernand

LE GRAND CONSEIL DU CANTON DE VAUD

décrète

Art. 1

¹ Un crédit d'étude de CHF 1'750'000.- est accordé au Conseil d'Etat pour financer

les études techniques en vue de la construction d'équipements collectifs dans le site stratégique de développement d'activités de Vernand.

Art. 2

¹ Ce montant sera prélevé sur le compte "Dépenses d'investissement" et amorti en

10 ans.

¹ Le Conseil d'Etat est chargé de l'exécution du présent décret. Il en publiera le texte conformément à l'article 84, alinéa1, lettre a) de la Constitution cantonale et

en fixera, par voie d'arrêté, la date d'entrée en vigueur.

Donné, sous le grand sceau de l'Etat, à Lausanne, le 21 novembre 2023.

Le président du Grand Conseil: Le secrétaire général du Grand Conseil:

I. Miéville I. Santucci

Date de publication : 5 décembre 2023 Délai référendaire : 8 février 2024